

Hannut, le 5 mars 2022

Chers parents,

Suite au dernier Codéco, la circulaire 8500 du 4 mars nous annonce de nouveaux assouplissements :

. A partir de ce lundi 7 mars, les élèves et les membres du personnel ne doivent porter le masque en aucune circonstance à l'école. Les élèves souhaitant malgré tout porter le masque sont en droit de le faire et doivent y être autorisés si les parents en font la demande.

Les membres du personnel souhaitant porter le masque sont également en droit de le faire et doivent y être autorisés.

. Pour toutes les années, **la sortie des classes se fera à 15h30** (sauf le mercredi à 12h00). Pour une question d'organisation, les parents sont invités à ne pas rentrer dans l'enceinte de l'école. Chaque titulaire conduira les enfants à la barrière où les parents pourront les reprendre. Les accueillants extra-scolaires seront toujours là pour les enfants qui restent à la garderie.

. Les activités extra-muros avec nuitées sont toujours autorisées.

. Les réunions de parents peuvent être organisées en « présentiel » dans le respect des gestes barrières. Les parents qui rentrent dans l'école ne doivent plus porter le masque.

. La ventilation des classes et l'hygiène des mains restent toujours d'actualité.

Je tiens à vous remercier très sincèrement pour votre collaboration durant ces deux dernières années restons cependant très vigilants.

Anick Triffaux